



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5018

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SA Régionale d'HLM de Lyon pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 920 000,00 euros relatif à une opération de construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5018 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA SA REGIONALE D'HLM DE LYON POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 920 000,00 EUROS RELATIF A UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLS SITUEE 16, RUE BENOIT BERNARD A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 22 mai 2019, le Directeur général de la SA Régionale d'HLM de Lyon, sise 35, rue Louis Blanc (69006), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 920 000,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard à Lyon 8<sup>e</sup>.

La SA Régionale d'HLM de Lyon a autorisé le Président à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 24 avril 2018.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SA Régionale d'HLM de Lyon s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 42 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 621m<sup>2</sup>.

La SA Régionale d'HLM de Lyon bénéficie à ce jour de 26 322 752,62 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L. 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 24 avril 2018 de la SA Régionale d'HLM de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### **DELIBERE**

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SA Régionale d'HLM de Lyon pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant total de 920 000,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Cet emprunt est destiné à financer une opération de construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard à Lyon 8<sup>e</sup>.
- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	<b>PLS EVOLUTYS MILLESIME 2017</b>
<b>Montant :</b>	920 000 euros
<b>Durée :</b>	42 ANS dont 2 ANS de phase de mobilisation
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt :</b>	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
	+1,11%

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 4- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SA Régionale d'HLM de Lyon auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SA Régionale d'HLM de Lyon. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SA Régionale d'HLM De Lyon.
- 7- La SA Régionale d'HLM de Lyon s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM